



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE  
LA PECHE  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*  
INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

N°...../PRMP/INRAB/A-PRMP/S-PRMP du ..... 2020

### POUR

**RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR ASSURER LA  
DISPONIBILITÉ DE LA CONNEXION INTERNET DES  
STRUCTURES DE L'INRAB, L'INSTALLATION DU RÉSEAU  
INFORMATIQUE ET EXTENSION DE LA CONNEXION  
INTERNET AU CRA AGONKANMEY, ET LA MISE EN  
RÉSEAU DES ORDINATEURS DE LA DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DE L'INRAB**

**AUTORITE CONTRACTANTE** : Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

**SOURCE DE FINANCEMENT** : Budget National

**IMPUTATION BUDGETAIRE** :

Lignes budgétaires	Imputation
INRAB	39 4 42016 47300 6319
CRA-AGONKANMEY	39 4 42081 47300 6319

**REFERENCE SIGMAP** : S\_DG\_73555

**Octobre 2020**

## **Table des Matières**

Section I- AVIS D'APPEL A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC.....	3
Section II - Instructions aux Candidats .....	7
Section III – Modèles d'annexes.....	17
1. Lettre de Soumission.....	17
2. Bordereau descriptif quantitatif et estimatif.....	18
3. Description technique des Fournitures ou Services .....	22
4. Formulaire de qualification.....	28
5. Acte d'engagement .....	29
6. Modèle d'engagement à respecter le Code d'éthique et de déontologie dans les commandes publiques en République du Bénin .....	30

REPUBLIQUE DU BENIN  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE  
LA PECHE  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*  
INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX**

REFERENCE SIGMAP : S\_DG\_73555

**Section I- AVIS D'APPEL A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC**

N° \_\_\_\_\_/INRAB/DAF/PRMP/S-PRMP DU .....2020

**Objet :** Recrutement d'un prestataire pour assurer la disponibilité de la connexion internet des structures de l'INRAB, l'installation du réseau informatique et extension de la connexion internet au CRA Agonkanmey, et la mise en réseau des ordinateurs de la Direction de l'Administration et des Finances de l'INRAB (lots 1 et 2)

1. Cet Avis d'Appel Public à Candidature de Marché Public fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le SIGMAP le 05 février 2020.
2. La Direction Générale de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin a obtenu des fonds du Budget National afin de financer les activités de son Plan de travail Annuel Budgétisé (PTAB) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **de fourniture de la connexion internet au sein des structures de l'INRAB, l'installation du réseau informatique et extension de la connexion internet au CRA Agonkanmey, et la mise en réseau des ordinateurs de la Direction de l'Administration et des Finances**. Ces services répartis en deux (02) lots sont à livrer au niveau de chaque structure concernée dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation.

Les prestations sont alloties ainsi qu'il suit :

- **Lot 1 :** Installation des Réseaux Lans du CRA AGONKANMEY et leur Interconnexion par Fibre Optique à la DIRECTION GENERALE de l'INRAB sise à Agonkanmey ;

- **Lot 2 :** Fourniture de la connexion internet aux structures de l'INRAB (Direction Générale, CRA SUD (Niaouli), CRA CENTRE (Savè), CRA NORD EST (Ina) et CRA NORD OUEST) y compris les services associés, et mise en réseau des ordinateurs du personnel financier de la Direction Générale.

*Un candidat peut soumissionner pour les deux lots et en être attributaire, à condition qu'il réponde aux critères de qualifications requis pour tous les lots.*

3. La Personne Responsable des Marchés Publics de l'INRAB sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour fournir la connexion internet au sein des structures de l'INRAB, installer le réseau informatique et étendre la connexion internet au CRA Agonkanmey, et assurer la mise en réseau des ordinateurs du personnel financier de l'INRAB.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

✓ **Capacité technique et expériences**

- ✚ être une entreprise exerçant dans le domaine de la télécommunication justifié par l'agrément ou le certificat délivré par l'Autorité de Régulation et prouvé par le registre de commerce ou la carte professionnelle de commerçant ;
- ✚ avoir réalisé en tant qu'entreprise du domaine deux (02) prestations similaires en nature et en montant (attestation de bonne exécution, bordereau de livraison, procès-verbal de réception à l'appui délivrées par l'administration publique, parapublique, société d'Etat et mixte, société privée d'envergure nationale et internationale ou une ONG Internationale) au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018 et 2019) ;
- ✚ Pour les entreprises naissantes en lieu et place des prestations similaires fournir des pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique (CV, diplôme + attestation de travail) ;
- ✚ Disposer d'une équipe technique de haut niveau et expérimenté comprenant des techniciens dont au moins un (01) ingénieur (BAC+5) en Réseau Informatique/Télécoms ou autres options équivalentes avec dix (10) années d'expériences certifiées CCNA, ITIL, etc.

✓ **Capacité financière :**

- ✚ Fournir les états financiers certifiés pour les trois derniers exercices (2017, 2018 et 2019). Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années

d'expérience devront fournir leur bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existences ;

✚ avoir réalisé *un chiffre d'affaires annuel moyen* des trois (03) dernières années (2017, 2018 et 2019) *au moins égal* à une fois le montant de l'offre ou fournir une attestation financière d'une banque ou organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire peut bénéficier de crédits bancaires ou de liquidités ou ligne de crédit de l'ordre de 30% du montant de l'offre. Pour les entreprises naissantes fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels.

5. Le délai d'exécution de la prestation est de **soixante (60) jours** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation.

6. La participation à cette Demande de Renseignements et de Prix tel que défini dans la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 72 et 142 de ladite Loi.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter la Demande de Renseignements et de Prix, les jours et heures ouvrables des bureaux de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 15 heures à 18 heures 30 minutes à l'adresse suivante : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin sis à Agonkanmey Route de l'IITA Tankpè ; 01 BP 884 Cotonou, République du Bénin, Tél. : (+229) 21-30-03-26.

*Seuls les candidats ayant retiré le dossier de Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.*

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir une copie de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin sis à Agonkanmey Route de l'IITA Tankpè ; 01 BP 884 Cotonou, République du Bénin, Tél. : (+229) 21-30-03-26** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 15 heures à 18 heures 30 minutes, à compter du .....  
2020.

9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées par lot en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-après **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin sis**

à Agonkanmey Route de l'IITA Tankpè ; 01 BP 884 Cotonou, République du Bénin, Tél (+229) 21-30-03-26 au plus tard le ..... 2020 à 10 heures. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dûment mandatés à l'adresse ci-après : *salle de conférence de la Direction Générale de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin sis à AGONKANMEY Route de l'IITA Tankpè*, le même jour à 10 heures 30 minutes.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

**Lot 1 : deux cent quarante mille (240 000) francs CFA ;**

**Lot 2 : quatre cent vingt mille (473 000) francs CFA ;**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

**L'Heureux S. AHOANGNIHIN**  
*Personne Responsable  
des Marchés Publics*

## Section II - Instructions aux Candidats<sup>1</sup>

A. Introduction.....	8
1. Dispositions générales .....	8
2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés.....	8
3. Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics	8
B. Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix .....	11
4. Contenu du Dossier.....	11
C. Préparation des offres.....	11
5. Langue de l'offre.....	11
6. Documents constitutifs de l'offre.....	11
7. Soumission.....	12
8. Monnaies de l'offre.....	12
9. Délai de validité des offres .....	12
10. Garantie de soumission .....	12
D. Dépôt des offres .....	13
11. Cachetage et marquage des offres.....	13
12. Date et heure limite de dépôt des offres.....	13
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	14
13. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante .....	14
14. Evaluation et Comparaison des offres.....	14
15. Vérification de la qualification des candidats .....	14
F. Attribution du marché.....	15
16. Attribution du Marché.....	15
17. Signature de l'Acte d'engagement .....	15
18. Information des candidats .....	15
19. Recours.....	15

---

<sup>1</sup> Les Instructions aux candidats ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

L'objet de la Section II est de donner aux candidats les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

## A. Introduction

1. **Dispositions générales**
  - 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire franc.
2. **Conditions à remplir pour prendre part aux marchés**
  - 2.1 Ne sont pas admises à concourir, sous peine d'irrecevabilité de leur soumission, les personnes physiques ou morales :
    - a) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ou ne se sont pas acquittés des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
    - b) qui sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ;
    - c) qui sont frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les textes en vigueur, notamment le code pénal, le code général des impôts et le code de la sécurité sociale ;
    - d) qui ont des relations de travail ou d'affaires avec les consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation ;
    - e) qui auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale ou sociale ou par une décision de l'Autorité de régulation des marchés publics.
  - 2.2 Un candidat peut être une personne physique ou morale, ou un groupement d'ouvriers, une coopérative ouvrière de production, un groupement ou une coopérative d'artisans, ou une coopérative d'artistes.
3. **Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics**
  - 3.1 La République du Bénin exige des candidats et des titulaires de ses marchés publics qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les candidats doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions du décret 2018-230 du 13 juin 2018 portant Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de régulation des marchés publics à l'égard des candidats et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions tout candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire de marché,

coupable des incriminations ci-après :

- a) participation à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels aux fins de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- b) octroi ou promesse d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un avantage indu, pécuniaire ou autres, directement ou par des intermédiaires en vue d'obtenir le marché ;
- c) influence sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
- d) fourniture délibérée dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur les résultats de la procédure de passation ou usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- e) établissement des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies.
- f) participation pendant l'exécution du marché, à des actes et pratiques frauduleux préjudiciables aux intérêts de l'autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'autorité contractante ;
- g) commission des actes ou manœuvres en vue de faire obstruction aux investigations et enquêtes menées par les agents de l'Organe de régulation des marchés publics ;
- h) coupable d'activités corruptives à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché, d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée, de menaces, harcèlement ou violences envers les agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres obstructives susceptibles d'influer sur le bon déroulement de la procédure de passation.

3.2 Les violations commises sont constatées par l'Autorité de régulation des marchés publics qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures d'appel d'offres incriminées, dans l'hypothèse où elle n'a pas été prévue par le cahier des charges ;
- b) exclusion de la concurrence pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise, y compris, en cas

de collusion régulièrement constatée par l'organe de régulation, de toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise sanctionnée, ou dont l'entreprise sanctionnée possède la majorité du capital ;

c) retrait de l'agrément et/ou du certificat de qualification.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant la chambre administrative des tribunaux ou de la Cour Suprême à l'encontre des décisions de l'Organe de régulation des marchés publics. Ce recours n'est pas suspensif.

## **B. Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix**

- 4. Contenu du Dossier**
- 4.1 Le Dossier de demande de renseignements et de prix décrit les fournitures et les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public  
Section II – Instructions aux Candidats  
Section III -
- (a) Modèle de lettre de soumission
  - (b) Bordereau descriptif quantitatif
  - (c) Description technique des Fournitures ou Services
  - (d) Formulaire de qualification
  - (e) Modèle d'Acte d'engagement
  - (f) Modèle d'engagement à respecter le code d'Ethique et de déontologie dans les commandes publiques en République du Bénin
  - (g) Modèle de marché
- 4.2 Le Candidat devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de demande de renseignements et de prix.

## **C. Préparation des offres**

- 5. Langue de l'offre**
- 5.1 La soumission ainsi que toute la correspondance constituant la soumission, seront rédigées dans la langue française.
- 6. Documents constitutifs de l'offre**
- 6.1 La soumission présentée par le candidat comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de soumission, datée et signée
  - (b) le Bordereau descriptif quantitatif dûment rempli, daté et signé
  - (c) les éléments de preuve écrits démontrant que le Candidat est admis à concourir et qu'il est qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée
  - (d) le projet d'Acte d'engagement, rempli, daté et signé
  - (e) un engagement du Candidat attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

7. **Soumission**
- 7.1 Le Candidat remplira et signera la lettre de soumission comportant le prix total de l'offre, en remplissant le formulaire fourni à la Section III.
- 7.2 Le Candidat complétera le Bordereau descriptif quantitatif fourni dans la Section III, en indiquant les caractéristiques des fournitures / services dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures ou services qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 7.3 Le Candidat remplira le formulaire de qualification attestant qu'il remplit les conditions de qualification requises en remplissant le formulaire fourni à la Section III.
- 7.4 Le Candidat remplira et signera le projet d'Acte d'engagement fourni à la Section III.
- 7.5 Le Candidat fournira un engagement attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, en remplissant le formulaire fourni à la Section III.
8. **Monnaies de l'offre**
- 8.1 Les prix seront libellés en FCFA.
9. **Délai de validité des offres**
- 9.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
10. **Garantie de soumission**
- 10.1. La garantie de soumission doit être d'un montant fixé par l'Autorité contractante et compris entre un (1) et trois (3) pour cent du montant prévisionnel du marché conformément à l'article 78 de la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin. Ce montant doit être fixé par l'autorité contractante et porté à la connaissance des candidats.

Le montant de la garantie de soumission (garantie bancaire) est :

- **Lot 1 : deux cent quarante mille (240 000) francs CFA ;**
- **Lot 2 : quatre cent vingt mille (473 000) francs CFA.**

La garantie de soumission, devra au choix du candidat, être sous l'une des formes ci- après :

(i) une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou (ii) une garantie émise par un organisme financier habilité à émettre des garanties agréées par le Ministère en charge des Finances, ou une garantie émise par une compagnie d'assurance. Si l'institution d'émission de la garantie est étrangère à l'espace UEMOA, elle devra faire avaliser la caution qu'elle donne par une institution financière correspondante située au Bénin auprès de laquelle un appel en garantie devra être fait. Cette institution correspondante au Bénin est la caution solidaire de la banque d'émission de la garantie ;

être payable immédiatement et à première demande ;  
être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise ;  
demeurer valide pendant quinze (15) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre ; en cas de prorogation du délai de validité de l'offre, la garantie de soumission sera prorogée du même délai.  
Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission, sera écartée par l'Autorité contractante comme étant non conforme.  
Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire.

La garantie de soumission peut être réalisée :

- si le candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre ; ou
- s'agissant du candidat retenu, si ce dernier :
- n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres ;
- manque à son obligation de signer le Marché ;
- manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution.

La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission doit désigner comme soumissionnaire tous les membres du futur groupement.

La garantie de soumission du candidat retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et en tout état de cause dès remise de la garantie de bonne exécution.

## **D. Dépôt des offres**

- |   |   |
|---|---|
| <b>11. Cachetage et marquage des offres</b>         | 11.1 Les Candidats placeront l'original et les copies de leur soumission dans une enveloppe intérieure et une enveloppe extérieure cachetées. Ces enveloppes<br>(a) seront adressées à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public ;<br>(b) porteront le nom du projet, le titre et le numéro de la demande de renseignements et de prix, tels qu'indiqués dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.<br>L'enveloppe intérieure comportera en outre le nom et l'adresse du Candidat. |
| <b>12. Date et heure limite de dépôt des offres</b> | 12.1 Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 10.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.  |

## **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

- 13. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante**
- 13.1 L'Autorité contractante ouvrira les soumissions en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- 13.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 14. Evaluation et Comparaison des offres**
- 14.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :
- (a) l'examen de la conformité des offres, notamment du point de vue des délais et spécifications techniques ;
  - (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 15% en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre du dudit soumissionnaire sera écartée ;
  - (c) l'Autorité contractante accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence de dix pour cent [10%] aux offres soumises par des groupements d'ouvriers, coopératives ouvrières de production, groupements et coopératives d'artisans, coopératives d'artistes et artisans individuels suivis par les Chambres consulaires ;
  - (d) l'élaboration d'un classement des offres par ordre de prix croissant.
- 15. Vérification de la qualification des candidats**
- 15.1 L'Autorité contractante déterminera si le Candidat choisi pour avoir soumis l'offre conforme évaluée la moins disante, a la capacité d'exécuter le marché de façon satisfaisante selon les critères indiqués dans le formulaire de qualification.
- 15.2 Cette détermination tiendra compte des capacités financières, techniques et de production du Candidat. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications du Candidat que celui-ci aura fournies en application de la Clause 6, et sur toute autre information que l'Autorité contractante jugera nécessaire et adéquate.
- 15.3 Le Candidat ne pourra se voir attribuer le marché que si la réponse est affirmative. Dans la négative, son offre sera rejetée et l'Autorité contractante examinera la seconde offre évaluée la moins disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce Candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

## **F. Attribution du marché**

- 16. Attribution du Marché** 16.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au Candidat possédant les qualifications requises, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de demande de renseignements et de prix, et qu'elle est la moins disante.
- 17. Signature de l'Acte d'engagement** 17.1 Dans les quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la date de réception des soumissions, l'Autorité contractante signera et datera le Marché et le renverra au Candidat retenu après immatriculation et enregistrement.
- 17.2 La signature de l'Acte d'engagement par le Candidat et l'Autorité contractante constituera la formation du marché. Cet Acte d'engagement sera notifié par ordre de service, invitant l'Attributaire à livrer les fournitures dans les conditions de l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- 18. Information des candidats** 18.1 Dès qu'elle a approuvé la proposition d'attribution, l'Autorité contractante notifie le résultat à tous les soumissionnaires et publie un avis d'attribution par affichage public et dans les mêmes canaux que ceux utilisés pour la publication de l'avis, à la fois au niveau de son siège, de celui de la préfecture ou commune dont elle relève, et de la chambre de métiers couvrant sa localité.
- 18.2 Cet avis contiendra au minimum: (i) l'identification de l'avis d'appel public à candidature de marché public et de chaque lot, le cas échéant ; (ii) le nom de l'attributaire, et (iii) le montant du marché attribué et (iv) les motifs du rejet des offres des soumissionnaires non retenus.
- 18.3 Tout Candidat ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Autorité contractante une explication quant aux motifs pour lesquels son offre n'a pas été retenue. L'Autorité contractante répondra par écrit au Candidat dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de réception de sa demande.
- 18.4 Dans les quinze (15) jours suivant la notification du marché, l'autorité contractante publie un avis d'attribution définitive par affichage public comme indiqué à l'article 18.1 ci-dessus. Cet avis contient les mêmes mentions indiquées à l'article 18.2 ci-dessus.
- 19. Recours** 19.1 Tout candidat est habilité à saisir l'Autorité contractante d'un recours gracieux par une notification écrite indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par lettre recommandée avec

demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé. Ce recours peut porter sur la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché, les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenue, la conformité des documents d'appel d'offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, et les critères d'évaluation. Il doit invoquer une infraction caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, de l'avis public à candidature de marché public ou de la communication du dossier d'appel d'offres.

19.2 La personne responsable du marché est tenue de répondre à cette réclamation dans un délai de deux (2) jours ouvrables au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite du recours gracieux.

19.3 En l'absence de suite favorable de son recours gracieux le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (2) jours mentionné à la clause 19.2 ci-dessus pour présenter un recours à l'Organe chargé de la Régulation des Marchés publics.

19.4 La saisine de l'Autorité de régulation des marchés publics se fait par notification écrite. Le recours n'est recevable que s'il invoque une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics et est accompagné de la pièce attestant du paiement des frais de recours dont le montant est fixé par décision du Conseil de Régulation.

## Section III – Modèles d’annexes

### 1. Lettre de Soumission

Date: \_\_\_\_\_

Avis public de Demande de Renseignements et de Prix N°: \_\_\_\_\_

A: *[nom et adresse de l’Autorité contractante]*

Monsieur et/ou Madame,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons nos services pour *[préciser le lot et le libellé du marché]* conformément à l’Avis public de Demande de Renseignements et de Prix et pour la somme de *[prix total de l’offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau descriptif quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente soumission.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures / services selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *quarante-cinq (45)* de jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans l’avis de Demande de Renseignements et de Prix ; l’offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
*[signature]*

\_\_\_\_\_  
*[titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: \_\_\_\_\_

## 2. Bordereau descriptif quantitatif et estimatif

**Lot 1 :** Installation des Réseaux Lans du CRA AGONKANMEY et leur Interconnexion par Fibre Optique à la DIRECTION GENERALE de l'INRAB sise à Agonkanmey.

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Qtité (3)	Unité	Prix Unitaire (4)	Prix Total (5)	Livraison	
						Délai (6)	Lieu (7)
1	Fourniture d'équipements actifs et passifs pour la réalisation du câblage informatique (Filaire et Wi-fi) du Laboratoire de Défense de Cultures (LDC) et son raccordement Laboratoire de Recherches Zootechnie, Vétérinaire et Halieutique par fibre optique monomode	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	CRA Agonkanmey (Abomey-Calavi)
2	Fourniture d'équipements actifs et passifs pour la réalisation du câblage informatique (Filaire et Wi-fi) du Laboratoire de Recherches Zootechnie, Vétérinaire et Halieutique et son raccordement au Laboratoire des Sciences du Sol, Eaux et Environnement par fibre optique monomode	1	Ensemble				
3	Fourniture d'équipements actifs et passifs pour la réalisation du câblage informatique (Filaire et Wi-fi) du Laboratoire des Sciences du Sol, Eaux et Environnement et son raccordement à la Bibliothèque du CRA-Agonkanmey par fibre optique monomode Aérienne	1	Ensemble				
4	Fourniture d'équipements actifs et passifs pour la réalisation du câblage informatique (Filaire et/ou Wi-fi) de la Bibliothèque du CRA-Agonkanmey et son raccordement au réseau LAN Backbone de la Direction Générale de l'INRAB	1	Ensemble				
5	Travaux de raccordement du CRA AGONKANMEY au réseau LAN Backbone de la Direction Générale de l'INRAB [Configuration des équipements actifs du réseau informatique - Elaboration de la documentation des réseaux LANs et optique (aérien et souterrain déployé)]	1	Ensemble				

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Qtité (3)	Unité	Prix Unitaire (4)	Prix Total (5)	Livraison	
						Délai (6)	Lieu (7)
6	Déploiement du réseau fibre optique aérien, souterrain et des LANs	1	Forfait				
7	Prise en charge de la connexion à internet des sites du CRA AGONKANMEY. Volume data garantie de [préciser la bande passante] Mbps pour [préciser le nombre] utilisateurs	6	mois				
8	Codification des organes des différents réseaux ainsi construits et existants	1	Forfait				
9	Mise en place des Outils de supervision des sites interconnectés	1	Forfait				
10	Mise en œuvre et réalisation des tests de raccordement (ancienne infrastructure Internet vers la nouvelle, les tests de bon fonctionnement, haute disponibilité et de hautes performances des réseaux déployés avec transmission et validation des différents rapports de test. Mise à disposition de la documentation	1	Forfait				
11	Formation sur les mesures de qualification des liaisons fibre optique et réseaux LANs déployés (réflectométrie, etc.) Formation sur les principes du réseau d'interconnexion IP, sur l'exploitation et le paramétrage des réseaux IP	1	Forfait				
	<b>TOTAL HT</b>						
	<b>TVA (18%)</b>						
	<b>TOTAL TTC</b>						

Fait le \_\_\_\_20 \_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat]

**Lot 2 :** Fourniture de la connexion internet aux structures de l'INRAB (Direction Générale, CRA SUD (Niaouli), CRA CENTRE (Savè), CRA NORD EST (Ina) et CRA NORD OUEST) y compris les services associés, et mise en réseau des ordinateurs du personnel financier de la Direction Générale.

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Qtité (3)	Unité	Prix Unitaire (4)	Prix Total (5)	Livraison	
						Délai (6)	Lieu (7)
1	Fourniture d'équipements et travaux de raccordement de la Direction Générale de l'INRAB au site distant du CRA-SUD à NIAOULI.	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Niaouli (Allada)
2	Fourniture d'équipements et travaux de raccordement de la Direction Générale de l'INRAB au site distant du CRA-CENTRE à SAVE.	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Savè
3	Fourniture d'équipements et travaux de raccordement de la Direction Générale de l'INRAB au site distant du CRA-NORD à INA.	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Ina (Bembèrèkè)
4	Fourniture d'équipements actifs et passifs pour la réalisation du réseau informatique (Wi-fi) du CRA-NORD OUEST.	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Natitingou
5	Connexion des sites distants au réseau de la Direction Générale de l'INRAB, Configuration des équipements actifs du réseau informatique - Elaboration de la documentation.	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey (Abomey-Calavi)
6	Prise en charge de la connexion à internet du site de la Direction Générale de l'INRAB, Volume data garantie de <i>[préciser la bande passante]</i> Mbps pour <i>[préciser le nombre]</i> utilisateurs par mois.	1	Ensemble			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey (Abomey-Calavi)

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Qtité (3)	Unité	Prix Unitaire (4)	Prix Total (5)	Livraison	
						Délai (6)	Lieu (7)
7	Prise en charge de la connexion à internet du site de CRA NORD à INA, Volume data garantie de [préciser la bande passante] Mbps pour [préciser le nombre] utilisateurs.	6	mois			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Ina (Bembèrèkè)
8	Prise en charge de la connexion à internet du site de CRA CENTRE à SAVE, Volume data garantie de [préciser la bande passante] Mbps pour [préciser le nombre] utilisateurs.	6	mois			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Savè
9	Prise en charge de la connexion à internet du site de CRA SUD à NIAOULI, Volume data garantie de [préciser la bande passante] Mbps pour [préciser le nombre] utilisateurs.	6	mois			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Niaouli (Allada)
10	Prise en charge de la connexion à internet du site du CRA-Nord OUEST à NATITINGOU, volume data garantie de [préciser la bande passante] Mbps pour [préciser le nombre] utilisateurs.	6	mois			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Natitingou
11	Codification des organes des différents réseaux ainsi construits et existants	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey, Niaouli, Savè, Ina et Natitingou
12	L'entreprise attributaire devra proposer pour le site principal, un équipement de gestion de la bande passante, et de la gestion la Qualité de Service (QoS)	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey (Abomey- Calavi)
13	Mise en place des Outils de supervision des sites interconnectés	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey (Abomey- Calavi)

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Qtité (3)	Unité	Prix Unitaire (4)	Prix Total (5)	Livraison	
						Délai (6)	Lieu (7)
14	Installation, configuration et paramétrage du logiciel comptable SAGE SAARI	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey (Abomey-Calavi)
15	Mise en œuvre et réalisation des tests d'interconnexion (les tests de bon fonctionnement, haute disponibilité et de hautes performances des réseaux déployés avec transmission et validation des différents rapports de test). Mise à disposition de la documentation.	1	Forfait			60 jours à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer la prestation	Agonkanmey, Niaouli, Savè, Ina et Natitingou
	<b>TOTAL HT</b>						
	<b>TVA (18%)</b>						
	<b>TOTAL TTC</b>						

Fait le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_ **en qualité de** \_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de *[nom du Candidat]*

(1): Une redevance de régulation est due par le Titulaire à l'Autorité de Régulation des Marchés publics. Le taux de la redevance de régulation des marchés publics est conformément aux textes de **0,5%** du montant hors taxes du marché. Les droits d'enregistrement du contrat au service des domaines et au paiement de l'AIB qui s'élèvent à 1% du montant hors taxes du marché.

### 3. Description technique des Services

**Lot 1 :** Installation des Réseaux Lans du CRA AGONKANMEY et leur Interconnexion par Fibre Optique à la DIRECTION GENERALE de l'INRAB à Agonkanmey

Les présents termes de référence visent à installer le Réseau LAN, interconnecter le CRA-Agonkanmey et la Direction Générale de l'INRAB et assurer la fourniture de la connexion internet sur le site du CRA-Agonkanmey.

L'installation du LAN du CRA AGONKANMEY et son interconnexion avec la DIRECTION GENERALE ainsi mise en œuvre constituera la partie de l'Intranet de l'INRAB. Elles devront être d'un très bon rapport qualité/prix, sûres, flexibles et administrées. L'interconnexion devra être capable de supporter les échanges de données, de voix et de vidéo et doit offrir plusieurs options d'accès. Le service devra être très stable et fiable et devra être fourni à coût mensuel fixe. Le prestataire choisi doit avoir une couverture 7j x 24h x 365j pour les services d'assistance techniques.

L'entreprise attributaire devra fournir les principaux services suivants :

1. Installer le LAN du CRA AGONKANMEY (LDC, LRZVH, LSSEE et bibliothèque du CRA-Agonkanmey ;
2. Réaliser les travaux d'interconnexion des deux (02) sites (CRA-Agonkanmey et Direction Générale) y compris la fourniture et la configuration des équipements et matériels réseaux nécessaires ;
3. Fournir l'accès à Internet pour le CRA Agonkanmey.

Il est à noter que :

- pour chacune des structures bénéficiaires, l'entreprise attributaire fournira les équipements nécessaires au déploiement de l'infrastructure.
  - le débit de la liaison à garantir sur le site, doit être Symétrique, dédiée et suffisamment fluide.
  - le Site principal de ce réseau est la Direction Générale de l'INRAB à Agonkanmey. Ce site représente le cœur du réseau.
  - l'entreprise attributaire fera les configurations matérielles et logicielles nécessaires sur les équipements actifs du site principal.
  - l'entreprise doit élaborer un plan d'adressage pour le réseau ainsi mis en œuvre, suivant le concept que les terminaux disposent d'adresses privées avec les possibilités de paramétrage fixe ou dynamique.
  - l'entreprise devra proposer pour le site principal, un équipement de gestion de la bande passante, et de la gestion la Qualité de Service (QoS).
  - les structures ainsi interconnectées utiliseront les services du site principal et ne disposeront dans leur réseau respectif, que des routeurs, des *commutateurs*, des points d'accès et autres qui seront fournis par l'entreprise attributaire.
4. L'Installation et le paramétrage de l'interconnexion entre la Direction Générale et le CRA AGONKANMEY (mise en œuvre de l'Intranet des deux (02) structures).
  5. Fourniture d'une documentation d'installation et de paramétrage des entités physique et logique du réseau ;

6. Adaptation de la connectivité internet et intranet, aux circonstances des besoins dans les structures bénéficiaires ;
7. Fourniture du service de support à la clientèle tous les jours (24h/24) pendant douze (12) mois pour les structures bénéficiaires ;
8. Fournir un service de supervision, d'assistance et de maintenance du réseau ainsi mis en place ;
9. Fourniture d'un contrat « Performance de service » qui définit les clauses de temps de relèvement ainsi que les paramètres en cas de non-performance.

Les activités à mettre en œuvre sont les suivantes (notez que cette liste n'est pas exhaustive et le candidat peut la compléter au besoin) :

1. Construction (fourniture du matériel nécessaire, pose et installation des matériels, configuration et mise en route)
2. Fourniture des schémas de construction du LAN du CRA-Agonkanmey ;
3. Fourniture du schéma de l'interconnexion des sites ;
4. Estimation des débits internet à garantir au niveau de chaque structure bénéficiaire, en se basant sur la complexité des sites et les exigences des utilisateurs ;
5. Fourniture du plan de travail détaillé spécifiant la mise en œuvre de l'installation, et des tâches à réaliser ;
6. Installation et paramétrage des outils logiciels. L'entreprise adjudicataire doit fournir l'ensemble du matériel et les services nécessaires pour configurer la connexion Internet et l'interconnexion ;
7. Le déploiement ainsi que les tests et essais se dérouleront selon prescriptions des normes EIA/TIA, ISO 27001 et 27002 ;
  - a. L'entreprise attributaire doit aviser l'INRAB par écrit sept (7) jours avant le début des différents tests.
  - b. Les tests d'acceptation concernent :
    - La vérification du signal de bout en bout du réseau du CRA AGONKANMEY
    - Le débit de la connexion internet sur chaque site
    - La qualité et la fonctionnalité des équipements et matériels mis en place
    - Test de la connexion internet sur tous les terminaux, etc.
8. La garantie comporte l'administration et la maintenance de l'infrastructure selon les termes suivants :
  - a. Résolution des dysfonctionnements signalés ou constatés sur le monitoring,
  - b. Disponibilité et Qualité de la Connexion garanties ;
  - c. Procéder à la réparation ou au remplacer des équipements défectueux ;
  - d. Assurer le support à la clientèle 24h/24, 7j/7.

**Lot 2 :** Interconnexion de la Direction Générale de l'INRAB entre le CRA SUD (Niaouli), le CRA CENTRE (Savè) et le CRA NORD (Ina) et la Fourniture de la Connectivité Internet fluide pour le site principal, et les sites distants y compris les services associés

Les présents termes de référence visent à interconnecter la Direction Générale de l'INRAB et les CRA-SUD (Niaouli), CRA-CENTRE (Savè) et CRA-NORD (Ina), et fournir la Connectivité Internet fluide pour le site principal, et les sites distants y compris les services associés.

L'entreprise attributaire aura pour mission de :

- i. interconnecter la Direction Générale de l'INRAB au CRA Sud à Niaouli ;
- ii. interconnecter la Direction Générale l'INRAB au CRA Centre à Savè;
- iii. interconnecter la Direction Générale l'INRAB au CRA Nord Est à Ina ;
- iv. construire le réseau informatique (WIFI) du CRA-Nord-Ouest à Natitingou ;
- v. fournir de la Connectivité Internet pour le site principal (Direction Générale)
- vi. fournir de la Connectivité Internet pour les sites de Niaouli, Savè, Ina et Natitingou.

A la fin des travaux, l'infrastructure globale constituera l'intranet de l'INRAB. Elle devra être d'un très bon rapport qualité/prix, sûres, flexibles et administrées. L'interconnexion devra être capable de supporter les échanges de données, de voix et de vidéo et doit offrir plusieurs options d'accès. Le service devra être très stable et fiable et devra être fourni à coût mensuel fixe. L'entreprise adjudicataire doit avoir une couverture 7j x 24h x 365j pour les services d'assistance techniques.

L'entreprise attributaire devra fournir les principaux services suivants en conformité avec les présents termes de référence :

1. Interconnexion des sites distants (Niaouli, Savè et Ina) à la direction Générale de l'INRAB ;
2. Fourniture de l'accès à Internet pour les structures de l'INRAB suivantes : la Direction Générale à Agonkanmey, la CRA SUD à Niaouli, le CRA CENTRE à Savè, le CRA NORD à Ina et le CRA NORD OUEST à Natitingou ;
  - a. Pour chacune des structures bénéficiaires, la connexion à Internet devra être fournie de préférence par le même fournisseur d'accès à Internet (FAI).
  - b. Pour chacune des structures bénéficiaires, l'entreprise attributaire fournira les équipements nécessaires au déploiement de l'infrastructure.
  - c. Préciser en tenant compte du nombre d'utilisateurs, la bande passante (30 Mbits par exemple) dédiée à chaque site.
3. Pour la configuration de cette infrastructure comprenant l'interconnexion de la Direction Générale et les sites du CRA Sud, CRA Centre et CRA Nord, il est à noter que :
  - a. Le Site Principal de ce réseau est la Direction Générale de l'INRAB à Agonkanmey. Ce site est le cœur du réseau d'interconnexion.
  - b. L'entreprise attributaire doit établir une liaison d'interconnexion « site à site » entre les sites et la Direction Générale ;
  - c. L'entreprise attributaire fera les configurations matérielles et logicielles nécessaires sur les équipements actifs du site principal.

- d. L'entreprise attributaire fera les configurations matérielles et logicielles nécessaires sur les équipements actifs de chacune des entités constituant le site distant.
  - e. L'entreprise attributaire doit élaborer un plan d'adressage pour le réseau ainsi mis en œuvre, suivant le concept que les terminaux disposent d'adresses privées avec les possibilités de paramétrage fixe ou dynamique.
  - f. L'entreprise attributaire doit installer, configurer et mettre en réseau le logiciel de comptabilité SAGE SAARI ;
  - g. L'entreprise attributaire devra proposer pour le site principal, un équipement de gestion de la bande passante, et de la gestion la Qualité de Service (QoS).
  - h. Les structures ainsi interconnectées utiliseront les services du site principal et ne disposeront dans leur réseau respectif, que des routeurs, des commutateurs, des points d'accès et autres qui seront fournis par le PDS. Dans cette architecture, tous les échanges inter-sites se feront dans les limites du réseau d'interconnexion qui les réunit (Intranet des structures) ;
  - i. Les configurations sur tous les sites se feront de manière à faire circuler l'information sur entre les CRA d'une part et entre les CRA et la Direction Générale d'autre part.
4. Fourniture de l'expertise nécessaire en collaboration avec le service en charge de la gestion des systèmes d'information afin d'effectuer un transfert de compétence (formation) et d'assurer une bonne exploitation future des installations ;
  5. Fourniture de l'expertise nécessaire en collaboration avec le service en charge de la gestion des systèmes d'information afin d'effectuer un transfert de compétence (formation) à l'installation, la configuration et l'utilisation du logiciel comptable SAGE SAARI ;
  6. Fourniture d'une documentation d'installation et de paramétrage des entités physique et logique du réseau ;
  7. Adaptation de la connectivité internet et intranet, aux circonstances des besoins dans les structures bénéficiaires ;
  8. Fourniture du service de support à la clientèle 24h/24 et 7j/7 pour les structures bénéficiaires ;
  9. Fourniture d'un service de supervision, d'assistance et de maintenance du réseau ainsi mis en place ;
  10. Fourniture d'un contrat « Performance de service » qui définit les clauses de temps de relèvement ainsi que les paramètres en cas de non-performance.

Les activités proposées sont les suivantes (notez que cette liste n'est pas exhaustive et le candidat peut la compléter au besoin) :

1. Construction (Fourniture du matériel nécessaire, Pose et installation des matériels, configuration et mise en route)
2. Fourniture du schéma de l'infrastructure globale à terme ;
3. Estimation des débits internet à garantir au niveau de chaque structure bénéficiaire, en se basant sur la complexité des sites et les exigences des utilisateurs ; le débit proposé en amont peut être revu par l'entreprise attributaire au besoin. Cependant, il est tenu de se conformer au minimum.
4. Fourniture du plan de travail détaillé spécifiant les éléments de mise en œuvre de l'installation ;

5. Négociation auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) des bandes passantes pour un accès à Internet au niveau de chaque structure bénéficiaire et selon les résultats issus des activités 1 & 2 ; La préférence est de choisir un opérateur ayant un réseau en fibre optique couvrant toute l'étendue du territoire et se conformer également à l'existant en matière de connectivité ;
6. L'entreprise attributaire doit fournir l'ensemble du matériel et les services nécessaires pour configurer la connexion Internet et l'interconnexion ;
7. Le déploiement ainsi que les tests et essais se dérouleront selon prescriptions des normes EIA/TIA, ISO 27001 et 27002 ;
  - a. L'entreprise adjudicataire doit aviser l'INRAB par écrit sept (7) jours avant le début des différents tests.
  - b. Les tests d'acceptation concernent :
    - Le déploiement des réseaux d'interconnexion
    - La performance globale de l'infrastructure ainsi mise en place
    - Les tests de débit de la connectivité de chaque site ainsi connecté
    - L'utilisation des services internet et d'interconnexion par les utilisateurs de chacun des sites etc.
8. La garantie des travaux comporte l'administration et maintenance de l'infrastructure selon les termes suivants :
  - a. Résolution des dysfonctionnements signalés ou constatés sur le monitoring,
  - b. Disponibilité et Qualité de la Connexion garanties,
  - c. Réparer ou remplacer les équipements ou matériels réseau défaillants ;
  - d. Assurer le support à la clientèle 24h/24, 7j/7.

Pour les deux lots, l'offre technique devra comporter :

- La visite des sites ;
- Survey sur l'ensemble des sites distant pour définir la meilleure bande passante pour internet ;
- Le schéma général d'interconnexion des sites de l'INRAB ;
- L'élaboration du tableau des coordonnées GPS des sites ;
- Le plan d'adressage ;
- La Méthodologie et Planning détaillé d'exécution des travaux ;
- La fiche technique sur les équipements et matériels à fournir ;
- La liste, les CV et les diplômes des membres de l'équipe de travail.

Pour les deux lots, l'offre financière devra comporter :

- Les tableaux proposés au point 2 de la présente DRP et,
- Pour chaque structure de l'INRAB la liste des matériels et équipements et les Caractéristiques techniques.

## 4. Formulaire de qualification

[A remplir par le Candidat]

*[L'Autorité contractante indiquera dans ce formulaire, les conditions minimales de qualification à satisfaire par les candidats ; le texte ci-après est fourni à titre d'exemple et devra être adapté au cas par cas]*

Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations ci-après, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour exécuter le Marché, fixées par l'Autorité contractante, à savoir:

- a) nous sommes dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour les fournir au Bénin ;
- b) nous sommes ou serons (si notre offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux besoins en matière d'entretien, de réparations des équipements, et de fournitures de pièces détachées.
- c) nous remplissons les conditions de qualification suivantes :

Capacité technique et expérience

Nous avons exécuté [insérer « un » ou « deux »] marchés similaires, portant sur des fournitures ou des services de nature similaire au cours des [insérer « trois » ou « quatre »] dernières années. Ces marchés sont identifiés ci-après : [le candidat doit documenter distinctement ces marchés]

*[Insérer toutes autres exigences en précisant la nature des documents justificatifs requis ; par exemple, lorsque le Fournisseur devra fabriquer tout ou partie des fournitures, il sera exigé qu'il apporte la preuve qu'il dispose des moyens techniques et humains nécessaires]*

## 5. Acte d'engagement

Aux termes de l'appel de demande de renseignements et de prix No \_\_\_\_\_ intervenue le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ entre [nom de l'Autorité contractante] (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et [nom et adresse complète du Candidat] (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, l'acquisition de mobiliers de bureau au profit des structures de l'INRAB lot et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et/ou la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
  - (a) la soumission du Titulaire
  - (b) Le Bordereau descriptif quantitatif ;
  - (c) La description technique des Fournitures ou Services
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.
3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : [Inscrire les modalités de paiement retenues].

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour l'Autorité contractante)

Signé, Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (pour le Candidat)

## 6. Modèle d'engagement à respecter le Code d'éthique et de déontologie dans les commandes publiques en République du Bénin

Date

A : [nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour [insérer ici l'objet de la consultation ou du marché], nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie en matière de marchés publics et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ententes illégales ;
- renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat]

# Modèle de contrat

## I. MODELE DE MARCHE

### A- Modèle de Couverture du marché

CONTRAT N° \_\_\_\_\_ /*[insérer le numéro du Contrat auprès du Maître d'ouvrage]*

MARCHE N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_  
*[Numéro d'identification unique de marché] [Date]*

**Objet** : *[insérer l'intitulé du marché].*

**Attributaire :** *[insérer la raison sociale du bénéficiaire]*  
*[Insérer l'adresse complète du bénéficiaire]*  
*[Insérer la localité du bénéficiaire et le pays]*  
**Tél. :** *[insérer son numéro de téléphone]*  
**E-mail :** *[insérer son adresse électronique : optionnel]*

**Montant du Marché** : *[insérer le montant et la monnaie de l'offre]*

**Financement / Ressources** *[insérer le type de budget] 20....*

**Imputation Budgétaire:** *[insérer le code budget]*

**Référence PPM** : *[insérer référence et nature du marché au PPM] 20...*

**Signé par l'Attributaire le :** *[insérer date d'attribution]*

**Approuvé le :** *[insérer date d'approbation]*

**Notifié le :** *[insérer date de notification]*

## B - Formulaire de Marché

Aux termes de la Demande de renseignements et de prix n° \_\_\_\_\_ intervenue le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ entre [*nom de l'Autorité contractante*] (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et [*nom et adresse complète du Candidat*] (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que [*certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, [brève description des fournitures et/ou services]*] ou [*certaines prestations soient exécutées par le Titulaire, c'est-à-dire, [brève description des prestations]*] et a accepté une offre du Titulaire pour [*la livraison de ces fournitures et/ou la prestation de ces services*] ou [*l'exécution de ces prestations*] pour un montant égal à [*prix des fournitures ou prestations en toutes lettres et en chiffres, toutes taxes comprises*] (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

4. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché:
  - (a) le présent Marché,
  - (b) la soumission du Titulaire,
  - (c) la Décomposition du prix global et forfaitaire, et
  - (d) la description technique des Travaux, Fournitures ou Services.
5. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient [*de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services*] ou [*d'exécuter les prestations et de reprendre toutes les malfaçons y afférentes*] en conformité absolue avec les dispositions du présent Marché.
6. Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République du Bénin ou autre [*A spécifier*]. Conformément aux textes, le titulaire du marché est assujéti au paiement d'une redevance de régulation de montant équivalent à 0,5 % du montant hors taxes du marché.
7. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des [*fournitures et services*] ou [*prestations*], et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : [*Inscrire les modalités de paiement retenues*].
8. En cas de retard dans l'exécution du Marché, l'Entrepreneur sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à  $1/2000$  IÈME (ou toutes autres modalités de pénalités retenues)] du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 2% du montant du marché.
9. L'Autorité contractante et l'Entrepreneur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

10. Si l'Autorité contractante et l'Entrepreneur n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis d'abord à l'ARMP et en cas de non satisfaction à la juridiction administrative compétente.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci-dessous.

**Lu et accepté par :**

Le titulaire : (Nom et prénom)  
Ville, le \_\_\_\_\_

La PRMP : (Nom et prénom)  
Ville, le \_\_\_\_\_

**Vu et visé par :**

Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics : (Nom et prénom)  
Ville, le \_\_\_\_\_

**Vu et approuvé par (L'Autorité approbatrice compétente) : (Nom et Prénom)**

Ville, le \_\_\_\_\_

# ANNEXE

## LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

- L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt des offres et délivrée par un tribunal de première instance ou suivant la législation du pays du soumissionnaire ; **(pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché)** ;
- Une attestation des IMPOTS en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres **(pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché)** ; les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation fiscale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays **(pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché)** ; les attestations des impôts datant de moins de six (6) mois sont acceptables ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres **(pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché)** ; les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays **(pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché)** les attestations de sécurité sociale datant de moins de six (6) mois sont acceptables ;
- L'original ou la photocopie légalisée du registre de commerce ;
- Les états financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) présentés par un comptable employé de l'entreprise et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture) ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;
- L'engagement du soumissionnaire dûment rempli par ce dernier (daté, signé et cacheté) et attestant qu'il a pris connaissance conformément aux dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin et qu'il s'engage à les respecter ;
- L'original ou la photocopie du Relevé d'Identité Bancaire ;
- Preuves de partenariat avec les firmes ou représentant de firmes, fournissant les solutions ou matériels inclus dans l'offre du soumissionnaire **(pièce essentielle pour l'évaluation technique des offres)** ;
- La fiche technique des matériels ou équipements proposés **(pièce essentielle pour l'évaluation technique des offres)**.

# ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

\*\*\*\*\*

Nous soussigné [*Insérer le nom du soumissionnaire*], ci-après dénommé « *le Soumissionnaire* » :

- \* attestons avoir pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, prévus au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et prenons solennellement l'engagement de les respecter ;
- \* déclarons sur l'honneur n'avoir pratiqué dans le cadre du présent marché, aucune collusion avec d'autres soumissionnaires en vue de présenter des offres dont les montants seraient anormalement élevés.
- \* nous engageons, en notre nom propre, au nom de notre société et de nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre de ce marché.
- \* nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à communiquer par écrit à l'Autorité Contractante, à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et ce, en toute bonne foi :
  - tout incident remettant en cause, de quelque manière que ce soit, l'exécution du présent marché ;
  - l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt.
- \* nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à nous abstenir de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des avantages en nature et ou en espèces, antérieurement ou postérieurement à la soumission de notre candidature.
- \* reconnaissons qu'en cas de manquement aux engagements ci-dessus, nous nous exposons aux sanctions prévues aux articles 143 et 144 de la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin, ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le présent engagement fait partie intégrante du marché.

Nom : *[Nom complet du 1<sup>er</sup> responsable de l'entité]* agissant au nom et pour le compte de *[Insérer identification de l'entreprise soumissionnaire]* en qualité de *[Insérer la qualité du signataire]*.

Signé *[Signature et cachet de la personne dont le nom et la qualité figurent ci-dessus]*.

Fait à *[insérer lieu]* le *[insérer date : jour\_mois\_année]*

# DECLARATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

\*\*\*\*\*

Nous, Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, ci-après désigné « *Autorité Contractante* », représentée par AHOUANGNIHIN S. L'Heureux, Personne Responsable des Marchés Publics,

- \* avons l'obligation de mettre en œuvre les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique sous peine de subir des sanctions prévues à cet effet.
- \* nous engageons, en notre nom propre ainsi qu'au nom de nos préposés, représentants ou autres mandataires, à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre du présent marché.
- \* nous engageons et engageons nos préposés et autres représentants à déclarer dans les *huit (08) jours* à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), toute tentative de corruption en liaison avec le marché.
- \* nous obligeons, en cas de manquement à ces engagements, à exclure nos préposés et autres représentants convaincus de pratiques de corruption, des procédures de passation des marchés publics à quelque titre que ce soit, sans préjudice des sanctions administratives et judiciaires en vigueur. Cette interdiction peut être temporaire ou définitive en fonction de la gravité du manquement.

La présente déclaration fait partie intégrante du marché d'acquisition des mobiliers de bureau au profit des structures de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (Lots 1 à 4) pour l'année 2020.

Fait à ..... le .....

La PRMP/INRAB

**L'Heureux S. AHOUANGNIHIN**

# Garantie de soumission

(Cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d'assurance)

*[L'organisme financier remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]*

*[Insérer le nom de la banque ou compagnie de garantie, et l'adresse de l'agence émettrice]*

*Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]*

*Date : [insérer date]*

**Garantie N° :** *[insérer le numéro de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre demande de renseignement de prix numéro *[insérer le numéro de la demande de renseignement de prix]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions de la demande de renseignement de prix, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Candidat, nous *[insérer nom de la banque ou compagnie de garantie]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer le montant en chiffres et en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément aux articles 143 et 144 du Code des Marchés publics, à savoir :

- a) s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul;  
ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il:
  - 1. ne signe pas le Marché ; ou
  - 2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

- d) s'il a fait l'objet d'une sanction de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ou d'une juridiction administrative compétente, conduisant à la saisie des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 143 et 144 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés publics en République du Bénin.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Candidat du nom du candidat retenu, ou (ii) trente (30) jours calendaires après l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie<sup>1</sup> est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du ..... Ministère en charge des Finances qui expire au .....

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_. *[Insérer date]*

---

<sup>1</sup> La présente garantie de soumission doit être établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés.